

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 24 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle Associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 13 mars 2023.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoint, Mmes FOUCHER Mélanie et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes FRASER (Pouvoir à Mr BILLARD) et Mme GENTIL DESCARRIÈRES (Pouvoir à Mme POUPARD)

Secrétaire de séance : Mr BILLARD

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du 8 février 2023.

1°) REPAS DU 8 MAI

Suite aux deux propositions reçues, le Conseil Municipal retient Mr DEMOLLE pour la réalisation de ce repas et fait le choix des plats.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer un tarif de 30 €/personne pour les personnes oeuvrant pour la Commune ou ayant moins de 60 ans et domiciliées sur Coivert.

Mme Poupard indique qu'il serait bon que les menus puissent être envoyés par mail, au préalable de la réunion pour une autre fois et pour tous dossiers à traiter lors d'un conseil municipal.

2°) PLUVIAL DANS LE VILLAGE DES GROIES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du souci de l'écoulement des eaux pluviales dans le village des Groies, eaux qui se déversent dans un terrain acheté par Mr Miroir dans lequel il souhaite réaliser divers projets. Ce dernier demande qu'un busage soit fait pour canaliser cet écoulement.

Aussi, Mme le Maire fait part des devis qu'elle a demandés auprès de plusieurs entreprises pour la fourniture des buses, Mr Miroir prenant à sa charge la mise en place desdites buses sur son terrain :

- SLTP avec déchargement par nos soins	:	2 014,13 €
- SARL MJM	:	2 065,04 €

Le Conseil Municipal retient le devis de SARL MJM et autorise Mme le Maire à signer ledit devis. Les crédits seront prévus au BP 2023.

3°) PREPARATION BUDGETAIRE (SUBVENTIONS, ETC.)

Le Conseil Municipal prend connaissance des subventions et participations réalisées en 2022 et prévoit les subventions pour 2023 qui seront inscrites au BP 2023.

6°) QUESTIONS DIVERSES

Effacement des réseaux :

Mme Foucher demande ce qu'il en est pour le revêtement de son passage suite à l'effacement des réseaux. Mr RIGUET prendra contact avec Mr ENAUD d'Eiffage.

La séance est levée à 22h47.